



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E124428

VALABLE JUSQU'AU 06/09/2024

ÉDITÉ LE 26/12/2023

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 12/09/2005  
Forme juridique : SARL  
Capital : DEPUIS LE 27/02/2023  
6 000

Raison sociale : GAP ENERGIE

130 CHEMIN DES ISCLES  
ZA DES ISCLES  
05400 LA ROCHE DES ARNAUDS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GAP

Téléphone : 04 92 22 29 04  
Portable :

Fax :

Siret : 484 032 578 00029

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 39 415

Site Internet : www.gapenergie.fr  
E-mail : f.rochelle@gapenergie.fr

Assurance Responsabilité Travaux :  
MAAF 105043111

Responsabilité légale :  
ROCHELLE FRANÇOIS GÉRANT

Assurance Responsabilité Civile :  
MAAF 105043111

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2022

Effectif moyen : 7 Tranche de classification : EFF2A

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5131 PROB	Installation de chauffe-eau solaire en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	06/07/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	06/07/2023
5911	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement inférieure à 36 kVA	14/09/2021
5912	Installations photovoltaïques de puissance de raccordement comprise entre 36 kVA et 250 kVA	14/09/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chauffage et/ou eau chaude solaire	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Panneaux solaires photovoltaïques	14/09/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE TOULON  
PARC TERTIAIRE VALGORA  
BAT. C - AVENUE ALFRED KASTLER  
- B.P. 70531  
83041 TOULON CEDEX 9

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.